



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D/2024-022

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 23
- Présents : 15
- Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de TORCY s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire de TORCY.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIGEAU Philippe – Mme CANTIER Nadège – M. LANDRÉ Christian – Mme SARANDAO Gilda – M. BONNEAU Michel – Mme MUNOZ Marie-Thérèse – M. MAY Abdelkrim – M. MICHELOT Bernard – Mme LATTARD Monique – Mme ALAIN Lucette – Mme BERESINA Jocelyne – Mme ROMERO-PORTRAT Manuela – Mme GALLO Anne – M. CHEVALIER Mickaël – Mme DESVIGNES Josette.

POUVOIRS : M. LAMY Bernard à M. BONNEAU Michel – Mme CASTANO Adeline à Mme ALAIN Lucette – M. FUCHET Roland à Mme DESVIGNES Josette.

EXCUSÉS : M. DJEDDOU Rabah – Mme MONTEIRO Maria.

ABSENTS : – M. TAIEB BOUHANI Ali – M. CHHIM Sovanavy – M. MOURON Pierre.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CANTIER Nadège.

DÉSHERBAGE BIBLIOTHÈQUE – APPROBATION DONS D'OUVRAGES

Monsieur Christian LANDRÉ, 2^{ème} Adjoint, rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé, par délibération n°D2022-024 du 28 mars 2022, de procéder au désherbage de la bibliothèque de la commune de Torcy. Cette mise en œuvre de la régulation des collections a fait l'objet de plusieurs opérations d'élimination.

À la suite du travail de « désherbage » effectué au 1^{er} semestre 2023, la liste des documents jointe en annexe, représente 1529 documents pour les dons soit 1076 livres documentaires adultes et 453 romans adultes. Ces ouvrages abîmés ou anciens n'ont plus véritablement de valeur vénale.

En accord avec le partenariat signé le 18 octobre 2022 entre la société AMMAREAL et la Commune de Torcy, il est proposé d'effectuer un don d'ouvrages, afin que ceux encore en état soient cédés gracieusement à des services publics, aux structures et associations qui œuvrent notamment en faveur de la lecture, du développement culturel et de la lutte contre l'illettrisme

Le Conseil Municipal,

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** la délibération N°D/2022-024 en date du 28 mars 2022 ;
- Vu** le partenariat signé le 18 octobre 2022 entre la société AMMAREAL et la Commune de Torcy ;
- Entendu** le rapport de Monsieur Christian LANDRÉ, 2^{ème} Adjoint ;

Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

- **APPROUVE** le don d'ouvrages à la société AMMAREAL ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y afférent.

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance.

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le 12 MARS 2024
et publié, affiché ou
notifié le 12 MARS 2024
Le Maire,



Pour extrait conforme,
Le Maire,

M. Philippe PIGEAU